

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 30 janvier 2026

Date de la convocation du Comité syndical : 16 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Claude CAUDAL, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Jocelyne PHILODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Manuella PELLETIER SORIN, Laetitia PELTIER, M. Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Johan BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER, Loïc PLANET **pour Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU GOBIN (pouvoir à Mme Pascale. BRIAND), Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Yves BLANCHARD, M. Jean Michel BRARD, M. Gaetan LEAUTE. Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Jocelyne PHILODEAU), M. Alain PINABEL, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN

OBJET : MODIFICATIONS MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS » EN PAYS DE RETZ – CONVENTIONS FINANCIERES 2023 - 2026

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le PETR est lauréat de l'appel à projet national « Mieux manger pour tous ». Ce projet a été co-construit avec un consortium d'acteurs locaux engagés sur l'accessibilité à une alimentation saine, locale et de qualité : la délégation départementale du Pays de Retz, Pornic Agglo Pays de Retz via son Contrat Local de Santé (CLS), les associations Campus Fertile, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique, Terroirs 44 et Julien Noel, chercheur en géographie et consultant scientifique pour la fondation Carasso.

Le projet intitulé « *Mieux manger en Pays de Retz : l'affaire de tous !* » vise à améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'aide alimentaire proposée sur le territoire du Pays de Retz avec d'autres formes de distribution, notamment via les liens avec la production locale et la restauration collective et à favoriser le pouvoir d'agir des bénéficiaires sur le plan culinaire.

Ce projet a fait l'objet d'une convention pluriannuelle signée avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2023 - 2025), complétée par avenant en fin d'année 2025. Grâce aux crédits complémentaires 2025, le PETR s'est vu attribué un montant total de 89 808€ de subventions.

Pour la mise en œuvre des actions, le PETR reverse une partie de cette subvention d'Etat aux partenaires opérationnels du projet, tel que prévu par l'article 6 de la convention signée avec l'Etat :

ARTICLE 6 – CAS SPÉCIFIQUE DES VERSEMENTS IMPLIQUANT UN REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS CO - CONTRACTANTES DU PROJET

A titre exceptionnel, le ministre des Solidarités et des familles a autorisé les structures porteuses de projets collectifs à reverser une partie à un ou plusieurs partenaires opérationnels faisant partie de leur consortium en application de l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget.

En cas de projet porté par plusieurs structures et impliquant un reversement de la structure cocontractante du projet global, une convention doit être signée entre la structure cocontractante signataire de la présente convention et chaque association concernée. Celle-ci devra indiquer les montants concernés, les modalités de reversement, et les obligations de réalisation de l'objet de la convention et de justification des dépenses devant être présentées à l'association qui bénéficie directement du subventionnement de l'État. Les différentes conventions qui lient l'opérateur financé par l'État et les associations co-contractantes du projet devront être transmises à l'État dans l'année N.

Le PETR a signé une convention pluriannuelle avec chaque partenaire opérationnel inscrit dans le projet lauréat : Association Campus Fertile, Association Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique, Julien Noel, chercheur géographe

Au regard des crédits 2025 supplémentaires accordés par l'Etat, la répartition de la subvention a évolué comme suit entre 2023 et 2026 :

Partenaire	Action portée	Montant versé 2023	Montant versé 2024	Montant versé 2025	Montant prévisionnel année 2026	Montant total
Campus Fertile	Formation – action alimentation durable	2260	8580	9400	12280	32520
GAB 44	Expérimentation approvisionnement local et de qualité (planification)		8160	13024,51	11455,49	32640
Julien Noel	Suivi - évaluation	800	2000	2000	600	5400
CCAS Sainte-Pazanne	Achat de denrées auprès de fermes bios et locales				5346	5346

Pour 2026, le CCAS de Sainte-Pazanne bénéficie d'une subvention pour l'achat de denrées auprès de fermes bios et locales (axe 2 du projet « Mieux manger en Pays de Retz : l'affaire de tous ! »). Les denrées achetées seront réparties sur les distributions alimentaires de 3 CCAS engagés dans le projet : Sainte-Pazanne, Vue et Saint Mars de Coutais. Cette subvention intervient en complément d'un montant initial prévu par les 3 CCAS engagés.

Le comité syndical, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions avec les partenaires opérationnels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente
 Pascale BRIAND

